

LES JARDINS COLLECTIFS

Principe

Des jardins ouvriers, codifiés au XIXème siècle, aux jardins militants et éphémères, les jardins collectifs prennent de multiples formes.

Ils ont en commun « de se concevoir, se construire et se cultiver à plusieurs » et se différencient principalement par leurs objectifs et leur mode de gestion.

Sur le plan juridique, une loi, votée par le Sénat en 2003 et intégrée au dispositif du Grenelle II, distingue :

- **Les jardins familiaux**, avec une vocation de production sur des lopins individualisés. Ils sont portés par des associations, des comités d'entreprises. Issus des jardins ouvriers, avec un caractère social très marqué, certains sont encore aujourd'hui très proches de mouvances solidaires. Ils sont en général affiliés à des fédérations ou à des associations.
- **Les jardins partagés « créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public ».** Ce sont donc des lieux ouverts sur le quartier, qui favorisent les rencontres entre les générations et les cultures. Dans ces jardins, respect de l'environnement et développement de la biodiversité sont de mise. Ils ont des formes multiples et peuvent s'apparenter aux :
 - **jardins communautaires**, cultivés et animés par des groupes de citoyens avec de multiples vocations et formes. Ils sont issus de la mouvance des Green Guerillas New Yorkais.
 - **jardins familiaux à développement social**, mis en place par des associations ou des centres sociaux, des offices HLM, des syndicats. Le jardin vise à permettre aux habitants de s'approprier la qualité des espaces communs extérieurs, ou il porte un projet à caractère social. Ce type de jardin, dont le statut est associatif, nécessite un animateur pour réguler les relations.
 - **jardins pédagogiques**, qui ont pour vocation l'éducation à l'environnement. Ils peuvent être mis en place dans le cadre de projets scolaires ou d'animation de quartier pour les jeunes.
 - **des formes plus expérimentales**, qui permettent de tisser des relations entre les différents lieux de vie: écoles, maisons de retraite, hôpitaux... De tels jardins sont confiés à une association par convention pour une durée limitée.
 - **de véritables jardins « militants »**, qui investissent des friches abandonnées, une pelouse universitaire...
- **Les jardins d'insertion sociale**, qui sont de véritables outils pour la réinsertion des personnes en situation d'exclusion, et aménagés pour répondre aux différentes situations des personnes en difficulté. A la différence des jardins familiaux et partagés, les jardins d'insertion n'excluent pas la vente des produits.

Les jardins ouvriers et familiaux du Castella à Marseille



Les jardins partagés : tels que le jardin des Aures (ci contre), ou les jardins des DENES à Marseille.



⇒ **En Région PACA 88 jardins collectifs ont été identifiés par l'ARPE en 2009**

Il y a donc autant de jardins, autant d'itinéraires que de projets. Il est toutefois possible de présenter les étapes clés :

- Préciser le projet pour définir le type de jardin approprié :
 - la nature du commanditaire (collectif, mairie, association, acteurs sociaux) ;
 - les objectifs (éducation à l'environnement, production, valeurs de solidarité, d'échanges et de convivialité, insertion, économie solidaire, dynamisation d'un quartier ou d'un groupe, espace de détente, aménagement de l'espace...) ;
 - Le public ciblé (population du quartier, enfants, personnes en difficulté sociale, etc.) ;
 - La localisation du jardin (au-delà de 500m il sera difficile d'associer sur des objectifs d'appropriation de l'espace collectif).
- Mobiliser la population : il est d'autant plus important d'associer le public visé en amont que les projets portent sur l'appropriation de l'espace et la solidarité.
- Etude de faisabilité : foncière, ressources financières et techniques :
 - Pour le foncier, il est nécessaire de trouver un cadre juridique. Le foncier peut être acheté, loué, mis à disposition par convention d'occupation précaire et gratuite. Des collectifs investissent des terrains sans contrat. Selon les projets, le jardin est divisé en parcelles individualisées (mise à disposition à titre gratuit ou non, avec possibilité d'intégrer des critères sociaux), ou collectives à 100%, ou selon une formule mixte.
 - Le financement des aménagements (entre 7 € et 22 € HT/m²) peut trouver une réponse dans le dispositif d'aide aux microprojets associatifs mis en place par le Fonds social européen, ou des fondations privées (Nature et découverte, Vivendi, Ushuaia, etc.)
 - L'étude technique déterminera les possibilités de productions (capacité d'approvisionnement en eau, qualité du sol, surface disponible)
- La définition du mode de fonctionnement : règles de participation, animation, financement.
 - Il est indispensable de définir le mode de fonctionnement du jardin et une gestion participative (ouverture, gestion des récoltes, investissements financiers, implication des membres, ouverture aux non-adhérents.). Ceci peut se concrétiser par une Charte.
 - De part leurs objectifs, certains jardins doivent bénéficier d'une animation (jardins pédagogiques, jardins familiaux à caractère social) et d'un appui des services municipaux ; d'autres pourront tirer bénéfice des réseaux.
 - La participation financière des membres est à envisager pour équilibrer le budget de fonctionnement.



Les jardins pédagogiques, support d'animation et d'éducation à l'environnement.

⇒ **Le Grenelle II pourrait permettre aux collectivités et à la SAFER d'exercer un droit de préemption pour la réservation de terrains pour les jardins collectifs, et aux associations, de solliciter ce droit.**

⇒ **Moins coûteux (7 € et 22 € HT/m² contre 15 à 70 € HT/m² sur les aménagements conventionnels), mais plus riches en fonctions sociales et écologiques, les terrains jardinés collectivement s'inscrivent dans l'idée moderne d'une meilleure "efficacité économique globale" des investissements publics.**

⇒ **Exemple d'outils d'animation :**

- **Charte du « jardin dans tous ses états »**
- **Charte de la Main Verte (jardin partagés parisiens)**
- **Réseau des jardins solidaires méditerranéens**
- **Création d'un service jardin partagé à la ville de Marseille**

Intérêts et apports environnementaux

Outre leurs multiples atouts sociaux, les jardins contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'embellissement de la ville. Ils participent :

- A la création, lorsqu'ils sont situés autour des villes de zones de pare-feu ;
- A la préservation des corridors naturels et d'échanges avec les différents espaces naturels environnants (ce qui contribue à la richesse du système global) ;
- Au développement des espèces végétales « refuges » pour les insectes auxiliaires et la faune ;
- A la fixation des polluants atmosphériques et du CO₂ ;
- Au maintien d'un microclimat ambiant agréable (évapotranspiration, ombrage, filtration des poussières) ;
- A la diminution de la consommation d'eau et de produits phytosanitaires, par rapport à des espaces conventionnels : les jardins partagés pratiquent une agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement.

Limites et points de sensibilité













- Les dégradations sur le jardin liées à une mauvaise intégration des riverains → favoriser les échanges avec les riverains, prévoir des « espaces publics ».
- La baisse de motivation des participants et les conflits de fonctionnement → favoriser la convivialité : espaces ludiques pour les enfants et récréatifs (barbecue, pétanque, etc.) → trouver un mode de régulation (collectif) et d'animation.
- Le manque d'intégration dans le paysage, espace laissé à l'abandon, et création de « bidonville vert » → prévoir ce point dans la charte du jardin et dans des clauses de révision dans les conventions, → développer la sensibilisation au paysage dans les missions « jardin partagé » animées par la ville ou les réseaux.
- L'inadéquation des moyens par rapport au projet (qualité du sol et approvisionnement en eau insuffisants par rapport aux ambitions du projet) → diversifier les objectifs du jardin, s'appuyer sur des « jardins en pots », etc.
- La pérennité de l'occupation du lieu. La mise à disposition des terrains par des conventions d'occupations précaires et gratuites, permet aux associations d'utiliser un terrain pendant un temps limité. Les expériences parisiennes ont montré les difficultés pour les associations à poursuivre leur action après un déplacement → bien anticiper la fin d'une convention. La modernisation de la loi prévoit l'augmentation de la durée de la location des terrains à 3 ans, et augmente les délais de préavis à 6 mois.
- Certains projets « éphémères » investissent des friches, des trottoirs → prévoir un espace de dialogue au sein d'une mission jardin partagé animée par la ville, pour gérer d'éventuels conflits.

Les jardins collectifs de l'arc méditerranéen.



Contrairement aux pays de l'Europe du centre et du nord, les jardins collectifs sont peu connus et reconnus dans les agglomérations du l'arc méditerranéen. A titre indicatif aucune fédération de jardins familiaux méditerranéens n'est affiliée au réseau européen. Les principaux exemples de jardins collectifs se trouvent autour des villes industrielles.

En Italie et en Espagne, les études réalisées par Jean Noël Gonzales (université de Provence) montrent, que les jardins familiaux se sont apparus dans les années soixante, avec les premières vagues d'exode rural. Ces jardins se sont développés principalement dans des cadres privés (contrairement à la France, où ils sont généralement portés par des associations). Les politiques actuelles tentent de les insérer dans des programmes environnementaux (par exemple la création de la ceinture verte autour de Barcelone « Anella Verra ») ou de revalorisation du territoire (mise en place d'un cadre contractuel pour les jardins familiaux à Gênes et Barcelone), afin de réglementer les jardins abusifs et contrôler les impacts paysagers (parcelles laissées à l'abandon et constructions anarchiques).

Pour aller plus loin**• Sur les expériences françaises :**

-  Jardins partagés : utopie, écologie, conseils pratiques, de Laurence Baudalet, Frédérique Basset et Alice Le Roy, Terre vivante, mai 2008, 160p.
-  Le jardin des possibles : guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques. Réseau Ecole et Nature Edition.
-  Etude sur les jardins collectifs et solidaires en Provence Alpes Côte d'Azur. ARPE. A paraître, été 2009.
-  Jardin citoyens, Communauté urbaine de Lyon – CAUE du Rhône – Les passe-jardins.
-  Les jardins partagés, promoteurs d'une citoyenneté active, La main verte.
-  Urbanisme ; n° 343, juillet août 2005, p 33-71. Dossier sur les jardins, comprenant une quinzaine d'articles.
-  L'étude régionale sur les jardins d'insertion produit par le « Collectif Jardins d'insertion en Ile-de-France », 2005.
-  Le site du Réseau des jardins solidaires en méditerranées. Le réseau rassemble une grande diversité de jardins associatifs du Sud Est de la France. <http://www.reseaujsm.org>
-  Le site du « Réseau du jardin dans tous ses états » avec de nombreux documents téléchargeables <http://www.jardinons.com>
-  Le site du Sénat propose une version du texte adopté par le Sénat et intégré au Grenelle II : <http://www.senat.fr/leg/pp101-368.html>
-  Le site des Jardins de Cocagne <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>
-  Le portail des jardins partagés et d'insertion d'île de France <http://www.jardinons-ensemble.org/>

• Sur les expériences dans d'autres pays méditerranéens

-  Jean Noël Consales, «Les jardins familiaux de Marseille, Gênes et Barcelone», in *Rives nord-méditerranéennes*, Urbanisation et environnement sur les littoraux nord-méditerranéens, [En ligne], mis en ligne le : 29 novembre 2005. URL : <http://rives.revues.org/document449.html>.
-  Joe Nasr, Martine Padilla, « Interfaces : agricultures et villes à l'Est et au Sud de la Méditerranée » édition Delta, 2004.